



*Arrêté 2025.05\_04*

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMET DE VIRE  
CANTON DE CONDE SUR NOIREAU  
Commune de VALDALLIERE**

**ARRÊTÉ PORTANT PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLE SANS MAÎTRE**

Le Maire de la commune de VALDALLIERE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 21 mars 2024

Vu l'arrêté municipal n° 2024-03-03 du 29 mars 2024 déclarant l'immeuble sans maître ;

Vu l'avis de publication du 02 avril 2024 ;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé ;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2024 décidant l'incorporation dans le domaine communal du bien désigné à l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ce bien dans le domaine communal ;

**Arrête**

**Article 1 :** L'immeuble sans maître désigné ci dessous :

Section 746 ZR parcelle n° 22, contenance 674 m<sup>2</sup>, avec une ancienne maison d'habitation lieudit « la Bijude », Chemin de la Michellerie est incorporé dans le domaine communal.

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, cette parcelle est évaluée à 15 000 €.

Cette parcelle appartenait à

- SHERWIN Alan Henry né le 12/02/1946 à DERBY (Royaume-Uni)

**Origine de propriété :**

Ce bien a été acquis le 04 février 2005 par acte de vente authentique devant Me BIDEL, notaire à Vire, de LEMIERE né le 15/05/1932 et de LECORCE né le 01/05/1932, bien de la communauté, et déposé le 23 mars 2005, volume 1404P31 2005P613 aux Hypothèques de Vire (Calvados).

Une hypothèque légale, d'un montant de 1922 €, a été enregistrée par acte en date du 09/06/2016 par le comptable public de Condé sur Noireau et déposée le 23/06/2016, volume 1404P31 2016V322 au Service de la Publicité Foncière de Caen. La date extrême d'effet est le 09/06/2026.

**Article 2 :** Monsieur le Maire de la commune sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALDALLIERE, LE 26 mai 2025

*Le Maire,*

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Maire,  
Frédéric BROGANIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20250526-AR2025\_0504-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

